



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DRACÉNOISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DRACÉNOISE

Service Public d'Assainissement Non

Demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non

Ce dossier est à renvoyer ou à déposer au Service Public
d'Assainissement Non Collectif :

- Lors de tout projet concernant des travaux soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable). Ce dossier doit nous être déposé complet dans nos services ou par voie postale
- Lors de la réhabilitation d'une filière d'assainissement autonome existante

Communauté d'Agglomération Dracénoise
Service Public d'Assainissement Non Collectif -
267, avenue de Verdun Ilot 11 B – CS 90129 – 83004 DRAGUIGNAN Cedex
Tel: 04.94.50.16.24 ou 04.94.50.16.40 – spanc@dracenie.com – www.dracenie.com

Pièces à fournir :

Il est demandé au pétitionnaire, afin que le service public d'assainissement non collectif (SPANC) puisse instruire le dossier, de fournir les pièces suivantes en plus du dossier dûment complété :

- Pour la réalisation d'une nouvelle filière d'assainissement (ou la réhabilitation d'une ancienne) :
 - 1. Un exemplaire de l'étude de définition, d'implantation et de dimensionnement des ouvrages d'assainissement. Un plan de masse mentionnant l'implantation des bâtiments, les voiries intérieures et extérieures à la parcelle, les limites de propriété ainsi que les ouvrages de la filière d'assainissement (échelle au 1/500^{ème} maximum) ainsi que les points nécessaires à l'instruction conformément au règlement du SPANC et notamment l'article 8 ;
 - 2. Un plan de répartition des pièces de l'habitation ;
 - 3. Le formulaire dument complété ;
 - 4. Un chèque du montant de la redevance à la conception (120 € pour les bâtiments à usage d'habitation) libellé à l'ordre du Trésor Public. Pour les autres bâtiments, se référer au montant des redevances du SPANC en page 4 ;
- Pour la construction de bâtiments annexes ne nécessitant pas de réhabiliter la filière d'assainissement :
 - 1. Un plan de masse mentionnant l'implantation des bâtiments existants et projetés, les voiries intérieures et extérieures à la parcelle, les limites de propriété ainsi que les ouvrages de la filière d'assainissement (échelle au 1/500^{ème} maximum),
 - 2. Un plan de répartition des pièces de l'habitation.

Remarque : Seuls les dossiers complets seront instruits

Modalités de l'instruction (uniquement pour les nouvelles filières d'assainissement) :

- **Contrôle à la conception :**

L'attestation de conformité ou l'avis sera communiqué au demandeur du projet, qui devra le joindre lors du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

- **Contrôle à la réalisation :**

Un agent du SPANC se déplace suite à votre demande sur les lieux du chantier (avant recouvrement des ouvrages), afin de vérifier si l'installation construite est bien conforme au projet prévu et répond aux exigences techniques et réglementaires.

Votre filière d'assainissement est désormais opérationnelle, pensez à son entretien.

Modalités financières :

En plus de la redevance liée au contrôle à la conception, un complément correspondant au contrôle à la réalisation est demandé dans un second temps.

**DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR (obligatoire)

Nom : Prénom :
.....
Adresse précise :
.....
Commune : Tél. :
.....

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION

Commune :
Adresse précise :
.....
Référence cadastrale de la parcelle de construction :
.....
Numéro de permis de construire : PC 083.....

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MANDATAIRE SI IL Y A LIEU

Nom : Prénom :
.....
Adresse:
.....
.....
.....

4. CARACTERISTIQUES DU PROJET

- Construction neuve Construction d'un bâtiment annexe Gites
 - Extension Camping Chambres d'hôtes
 - Réhabilitation d'un assainissement Hôtel
- Description précise du projet si autorisation d'urbanisme :
.....
.....

Surface de plancher créée ou existante :m² Résidence principale Résidence
secondaire

Alimentation en eau potable :

- Réseau communal d'eau potable
- Réseau privé (forage, puits, source). Si réseau privé, fournir le récépissé de
déclaration

5. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et avoir pris connaissance des modalités des contrôles réalisés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif ainsi que son règlement.

A LIRE ATTENTIVEMENT

Par la présente, le propriétaire s'engage :

1/ A ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté par le service SPANC,

2/ A demander le contrôle de bonne exécution (1 ou 2 jours ouvrés avant les travaux) auprès du SPANC de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au 04 94 50 16 24 ou le 04 94 50 16 40 pour intervenir durant les travaux et en tout état de cause avant remblaiement,

Fait à

Signature

Le



Tout dossier non rempli dans sa totalité ne sera

Montant des redevances du SPANC :

| Dimensionnement | Montant dû suite au contrôle à la conception | Montant dû suite au contrôle à la réalisation | Total | Second contrôle de réalisation |
|---|--|---|--------|--------------------------------|
| Installations inférieures à 20 éqhab* | 120 € | 60 € | 180 € | 50 € |
| Installations à autre usage qu'habitation | 200 € | 100 € | 300 € | 50 € |
| Installations supérieures à 20 éqhab* ou recevant du public | 600 € | 400 € | 1000 € | 50 € |

* éqhab = équivalent habitant fixé à 150 L d'effluents par jour et par habitant.

Extrait de la délibération du 26 juin 2014

L'ensemble des documents tels que le règlement, les redevances et leurs délibérations sont disponibles sur le site de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'adresse suivante : www.dracenie.com

Comment retourner ce dossier au Service Public d'Assainissement Non Collectif ?

Par la poste :

➤ En l'adressant à :

Communauté d'Agglomération Dracénoise
Service Public d'Assainissement Non Collectif
CS 90129
83004 DRAGUIGNAN Cedex

En vous rendant aux bureaux :

Adresse administrative :

Communauté d'Agglomération Dracénoise
Ilot 11 B, 267 avenue de Verdun
83300 DRAGUIGNAN

➤ Permanences :

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00

➤ Sur rendez vous, en appelant le 04.94.50.16.24 ou le 04.94.50.16.40

Les agents du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



ATTESTATION DU DEMANDEUR

En application du règlement du SPANC de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Nature du projet : Construction neuve Réhabilitation de l'existant

Je soussigné demeurant
au..... sur la
commune de concernant mon projet situé au
..... sur la commune de
.....

Atteste,

Avoir pris connaissance, par le biais de mon bureau d'études, des différentes solutions d'assainissement non collectif pouvant être mise en place sur ma propriété.

Qu'un dialogue avec le bureau d'études a permis d'aboutir aux propositions faites dans le rapport fourni au Service Public d'Assainissement Non Collectif et qu' à ce titre, mes souhaits et contraintes ont bien été prises en compte par ce dernier.

Décide,

Après avoir pris connaissance du rapport du bureau d'études et des solutions envisageables pour mon projet de mettre en place la filière dans l'étude désignée ou numéroté dans mon rapport d'études.

M'engage,

A prévenir le SPANC et le bureau d'études avant toute modification de la filière d'assainissement non collectif.

Fait à , le

Signature du demandeur :